



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Bureau des élections et de la réglementation générale  
Affaire suivie par : Alice Prévost  
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 21/06/2024

*Arrêté préfectoral reconnaissant travaux d'intérêt général les opérations de mise sous pli réalisées en Loire-Atlantique pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024*

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu les articles L. 5425-9, R. 5425-19 et R. 5425-20 du code du travail ;

Vu le code électoral et notamment l'article R. 34 ;

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'assemblée nationale ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRETE**

Article 1er : Sont déclarés tâches d'intérêt général, l'ensemble des travaux de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale (bulletins de vote et circulaires) effectués par les personnes recrutées à cette fin à l'occasion des élections législatives de 2024.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

**Le préfet,**

Pour le préfet,  
le chef de bureau,  
Jérôme HUGAIN